

tenue sous la présidence de Madame QUEMENER, assisté(e)
de Madame MARCOVICI et Monsieur GOURSAUD, Conseillers
En présence de Madame LORRIAUX, Rapporteure publique
Madame SALSMANN, Greffière

11 heures 00

01)	DOSSIER N° 2302888	RAPPORTEURE: Madame Aude MARCOVICI
-----	---------------------------	---

Titre de l'affaire Annulation de l'arrêté préfectoral complémentaire du 17/01/2023 modifiant l'arrêté autorisant la société Sablière de la Salanque à exploiter la carrière de calcaire située à Salses-le-Château

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	GFA DU MAS DE LA BRESSE	S.C.P. CHICHET-HENRY AVOCATS - HG&C
	Monsieur X	S.C.P. CHICHET-HENRY AVOCATS - HG&C
	EARL DOMAINE DE LA BRESSE	S.C.P. CHICHET-HENRY AVOCATS - HG&C
Défendeur	PREFECTURE DES PYRENEES ORIENTALES	CABINET D'AVOCATS PIETRA & ASSOCIES
	SOCIÉTÉ SABLIERE DE LA SALANQUE	

02)	DOSSIER N° 2401410	RAPPORTEURE: Madame Aude MARCOVICI
-----	---------------------------	---

Titre de l'affaire Annulation de l'arrêté préfectoral du 08/01/2024 portant interdiction temporaire d'exercer des fonctions d'enseignant d'équitation pour une durée de 6 mois

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Monsieur X
Défendeur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	

11 heures 00

03) DOSSIER N° 2500732

RAPPORTEUR: Madame Aude MARCOVICI

Titre de l'affaire Annulation de l'arrêté N° - SDJES-2024-07-44 du 19/07/2024 portant interdiction définitive d'exercer des fonctions d'encadrement, d'enseignement et d'entraînement des pratiquants mineurs dans le domaine de l'équitation. Recours gracieux fait le 26/09/2024

Nom des parties

Demandeur Monsieur X

Représentants des parties

Maître SORANO Lucas (Cour)

Défendeur PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT

04) DOSSIER N° 2403273

RAPPORTEUR: Madame Aude MARCOVICI

Titre de l'affaire Annulation de l'arrêté préfectoral du 11 avril 2024 imposant la réalisation d'une étude préalable et le dépôt de dossiers pour la mise en conformité du seuil lié au moulin de Belvianes, à la scierie accolée au moulin et à l'ancienne usine de fer et acier sur le canal dérivé, sur le fleuve Aude, au regard de la restauration de la continuité écologique, au titre de l'article L. 214-17 du Code de l'environnement

Nom des parties

Demandeur DURAN ET CIE

Représentants des parties

CABINET D'AVOCATS COUPE, PEYRONNE & ASSOCIES (Cour)

Défendeur PREFECTURE DE L'AUDE

05) DOSSIER N° 2403780

RAPPORTEUR: Madame Aude MARCOVICI

Titre de l'affaire Annulation de l'arrêté préfectoral du 13/06/2024 portant sur une mise en demeure de quitter un logement occupé de manière illicite dans un délai de 7 jours

Nom des parties

Demandeur Monsieur X

Représentants des parties

Maître MADANI Félix (Cour)

Défendeur PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT

COMMUNE DE GIGEAN

MAIRE

Intervenant SOCIETE FRANÇAISE DES HABITATIONS ECONOMIQUES

SCP SOLIER - CARRETERO

11 heures 00

06) DOSSIER N° 2405296

RAPPORTEUR: Madame Aude MARCOVICI

Titre de l'affaire Annulation de l'arrêté préfectoral n° DDTM/ SER/2024-242-004 daté du 29/08/2024 abrogeant l'arrêté DDTM/SER/2019-329-0001 du 25/11/2019 portant autorisation de circulation d'un train routier touristique sur la commune d'Argelès sur Mer

Nom des parties

Demandeur SARL SOCIETE DES PETITS TRAINS D'ARGELES

Représentants des parties

SELARL APA&C

Défendeur PREFECTURE DES PYRENEES ORIENTALES

COMMUNE D'ARGELES-SUR-MER

GLC AVOCAT

07) DOSSIER N° 2405403

RAPPORTEUR: Madame Aude MARCOVICI

Titre de l'affaire Annulation de l'arrêté municipal n° 2024-24 du 23/07/2024 portant fermeture du camping " Les Trois Serres" relatif à la prévention du risque incendie sur la commune de Saint Couat d'Aude

Nom des parties

Demandeur LES TROIS SERRES

Représentants des parties

Maître VOISIN Alix (Cour)

Défendeur COMMUNE DE SAINT COUAT D'AUDE

SCP VIAL-PECH DE LACLAUSE-ESCALE-KNOEPFFLER

08) DOSSIER N° 2306368

RAPPORTEUR: Monsieur François GOURSAUD

Titre de l'affaire Annulation de la décision interministérielle daté du 21/07/2023, notifié le 08/09/2023 par lequel l' état a rejeté la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle sur la commune de Baillargues au titre des mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et la réhydratation des sols pour la période du 01/04/2022 au 10/11/2022

Nom des parties

Demandeur COMMUNE DE BAILLARGUES

Représentants des parties

Maître HEMEURY Xavier (Cour)

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

SELAS ARCO-LEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

11 heures 00

09) DOSSIER N° 2306665 RAPPORTEUR: Monsieur François GOURSAUD

Titre de l'affaire Annulation de l'arrêté ministériel du 22/07/2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	COMMUNE DE SALEILLES	Maître MANYA Camille
Défendeur	MINISTÈRE DE L'INTERIEUR	SELAS ARCO-LEGAL

10) DOSSIER N° 2306831 RAPPORTEUR: Monsieur François GOURSAUD

Titre de l'affaire Annulation de l'arrêté ministériel du 23/07/2023 refusant l'état de catastrophe naturelle " sécheresse réhydratation des sols " durant la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	COMMUNE DE CLERMONT L'HERAULT	ARCAMES AVOCATS (Cour)
Défendeur	MINISTÈRE DE L'INTERIEUR	
	MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE	
Observateur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	

11 heures 00

11) DOSSIER N° 2306091

RAPPORTEUR: Monsieur François GOURSAUD

Titre de l'affaire Annulation de la décision de refus implicite d'abroger l'arrêté N° 202220622 portant sur l'installation d'un système de vidéo-protection sur la commune de Saint Martin de Londres

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	CABINET D'AVOCATS MAZAS (Cour)
	Monsieur X	Monsieur X
	Monsieur X	Monsieur X
	Madame X	Madame X
	Madame X	Madame X
	Monsieur X	Monsieur X
	Monsieur X	Monsieur X
	Monsieur X	Monsieur X
	Madame X	Madame X
	Monsieur X	Monsieur X
	Monsieur X	Monsieur X
	Madame X	Madame X
	Monsieur X	Monsieur X
	Monsieur X	Monsieur X
	Monsieur X	Monsieur X
	Madame X	Madame X
	Madame X	Madame X
	Madame X	Madame X
	Monsieur X	Monsieur X
	Madame X	Madame X
Défendeur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	

Défendeur **Nom des parties**
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-LONDRES

Représentants des parties
TERRITOIRES AVOCATS (Cour)

Arrêté le 21/10/2025
La présidente du tribunal : V. QUEMENER